



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration « Ministériel » du 26 mars 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 27 mars 2024

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur, Jean-Loup Giron et Nicolas Martel

La déclaration liminaire intersyndicale figure à la fin de ce compte-rendu.

Suite à cette déclaration, voici les réponses de l'administration :

Sécurité des agents face aux agressions : L'administration partage complètement cette problématique de la sécurité des agents. La F3SCT agit plus sur le long terme que sur le conjoncturel, notamment avec la crise agricole actuelle.

Convocation CSA Forêt-Agriculture : L'administration prend la demande de convoquer ce CSA au vu de l'actualité.

Pour le PNP, le Président de la F3SCT prend note de la volonté des OS de faire de ce PNP une réelle avancée des conditions de travail.

Médecine du travail : L'administration s'investit fortement et recherche des solutions. Des réunions des DRAAF/services déconcentrés se tiennent pour mettre en commun les solutions locales qui peuvent être utilisées par d'autres. L'administration est ouverte à tenir un GT médecine du travail pour présenter les efforts pour améliorer les conditions d'accès à une médecine du travail et réactualiser un guide de bonnes pratiques.

Discrimination syndicale : Pour toute situation, l'administration incite fortement à saisir la cellule de discrimination. Tracer et gérer ces situations via le prestataire est un élément important. L'administration présentera un bilan des discriminations lors d'un CSA ministériel. L'actualisation de la note de service sur les droits syndicaux sera aussi un vecteur pour prévenir toute discrimination.

1. Programme National de Prévention ministériel (PNP)

Le président de la formation spécialisée présente ce PNP soumis au vote après :

- L'université d'été sur la santé et la prévention des risques professionnels en 2023,
- Une concertation avec les organisations syndicales lors d'un GT.

Mme la secrétaire générale l'a également approuvé sans réserve.



Ce PNP n'est pas l'aboutissement et sera utilisé au travers de groupes de travail et négociations d'accord collectifs :

- L'accord égalité-diversité en discussion qui comprend un axe « santé des femmes »,
- L'accord handicap prévu au second semestre 2024,
- La QVCT qui va commencer en mai 2024.

Quelques innovations pour ce PNP 2024-2027 :

- Expérimentation d'un outil de management de la santé et sécurité au travail dans les EPL (un bilan à mi-mandat prévu),
- Un observatoire national de la santé et sécurité au travail pour recueillir les risques et actions locales,
- Mieux analyser les données issues du Rapport Social Unique (RSU),
- Une évaluation des risques primaires qui sera menée au second semestre 2024. Un bilan sera présenté aux OS à l'issue,
- Une plus forte prise en compte du risque agressions et violences, pas seulement sur les contrôles et les risques chimiques, produits dangereux et agents pathogènes.

L'UNSA est intervenue au sujet des assistants et conseillers de prévention, afin de renforcer leur rôle (objectif 9). Un progrès serait de les convier aux instances, d'avoir une cartographie des assistants (AP)/conseillers (CP) et trouver un mode d'organisation pour coordonner les actions.

L'UNSA revendique un temps dédié (décharge d'activité) et une meilleure valorisation pour ces agents.

L'administration attache beaucoup d'importance au AP et CP. C'est un chantier qui n'a pas pu être mené complètement lors de la mandature précédente. Pour le niveau ministériel, l'administration prend le sujet pour inviter un assistant ou un conseiller de prévention qui apporterait une plus-value.

L'UNSA a voté POUR ce Programme National de Prévention

2. Rapport d'activité des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST)

La présentation du rapport a été faite par M CLAVEL, coordonnateur du réseau ISST. Le MASA comporte 8 ISST, ce qui implique beaucoup de déplacements et un travail important avec les structures.

- 60 % du temps représentent du travail de terrain opérationnel,
- 16,5 % d'expertise collective (formation, réunions du réseau ISST),
- 23,5 % de missions transverses (dispenser des formations, groupes de travail ministériels et réunions des acteurs santé et sécurité au travail).

92 inspections, surtout dans l'enseignement technique, ont été menées en 2023 (comparable avec les années précédentes hors COVID). Les ISST ont participé à 205 instances (locales ou nationales).

Pour 2023, le réseau des ISST souhaite mettre en avant les thèmes suivants :

- Actualiser la politique santé sécurité au travail (meilleure prise en compte, nouveaux risques : conditions de télétravail, risque climatique) ;
- Appropriation des instances de concertation (forte évolution depuis 2023) ;
- La médecine de prévention (en dégradation au vu de la pénurie de médecins) ;
- Les moyens en agents chargés de la prévention (fort turn-over, difficulté de recrutement et de temps dédié) ;

- Les équipements de protection collectifs et individuels (EPI) (défauts ponctuels de vérification d'efficacité) ;
- La prévention du risque chimique en SIVEP (risques d'intoxication et prévention) ;
- La prévention du risque d'agression et incivilité (une montée des agressions est relevée) ;
- L'émergence et l'utilisation de technologies numériques, source de risques professionnels (forte accélération depuis la crise sanitaire accompagnée de développements trop rapides) ;
- Les spécificités de l'outre-mer (Forte évolution des instances et des organisations).

L'UNSA est intervenue sur l'utilisation des outils numériques qui génèrent des risques professionnels. Les ISST ont relevé ce sujet et il serait indispensable d'intégrer dans le PNP un objectif dédié pour adapter les outils numériques aux agents et non l'inverse.

L'administration indique qu'il n'y a pas de focus sur ce thème ; toutefois, les objectifs du PNP sur les conditions de travail et le dialogue social ont vocation à mettre en lumière ces risques. Des réponses différenciées seront à apporter selon les structures.

3. Bilan 2023 des agressions subies par les agents.

La procédure de signalement, qui date de 2016, sera réactualisée via une note de service et complétée des mesures d'accompagnement.

Quelques rappels :

- Un signalement d'agression doit être rempli par le chef de service et adressé au BASS via une adresse dédiée.
- La DAJ, le médecin de prévention, le président de la F3SCT, la direction métier et éventuellement le ministère de l'intérieur (pour les DDI) sont ensuite informés.
- La structure et l'agent sont informés de la réception du signalement.

En 2023, 49 agressions ont été signalées, en augmentation par rapport à 2022, mais restent inférieures au nombre de signalements en 2019 (72).

Les données actuelles indiquent que les femmes semblent être les principales victimes d'agressions. Cependant des analyses plus poussées seraient nécessaires pour confirmer ou infirmer cette tendance avec certitude.

Les agressions sont majoritairement verbales.

Quelques statistiques :

- 43 % sont des agressions en situation de contrôle (contre 32 % en 2022).
- 83 % des agressions signalées ont fait l'objet d'une action du ministère. 35 % des agents ont bénéficié d'un accompagnement.

Situation des contrôles et des risques agressions pendant cette crise agricole :

Le Gouvernement lance une réflexion sur le contrôle unique. La coordination des contrôles est à nouveau en réflexions via une commission inter-inspections.

4. Dispositif signalement

Un nouveau dispositif de signalement est en place avec le cabinet Concept RSE (Responsabilité Social et Ethique). Ce prestataire est titulaire de marché pour d'autres ministères.

Les bénéficiaires sont les agents MASA, INAO, FranceAgriMer, INFOMA, ASP, IFCE, CNPF et ONF qu'ils soient titulaires, contractuels, intérimaires ou stagiaires.

La procédure est comparable au prestataire précédent.

Un nouveau dispositif est ajouté : La saisine pour les managers ou référents désignés : hotline dédiée donnant accès à des informations et conseils.

Une continuité de service est assurée avec l'ancien prestataire. Tous les signalements datant d'avant le 31 décembre 2023 sont assurés par l'ancien prestataire. Le nouveau gère les signalements suivants.

Les documents de contacts et communication ont été actualisés.

5. Points divers :

Formation des membres de CSA et F3SCT :

Deux parties de formation :

- Un webinaire : 455 personnes ont suivi en direct ou en replay le webinaire,
- Des formations en présentiel :
 - 12 sessions organisées en 2023 par les DRFC (seulement 2 annulées).
 - En 2024, 4 session nationales programmées et d'autres prévues au 4^{ème}

trimestre.

- 70 % du personnel ont suivi ces formations.
- Seulement 43 % des évaluations ont été remplies avec des retours positifs.

Sur la base des retours de formation : les formations différenciées entre membres expérimentés et membres novices sont envisagées pour la prochaine mandature.



Formation spécialisée SSCT du CSA ministériel

Déclaration liminaire du 26 mars 2024

Monsieur le Président,

Il y a 20 ans, Sylvie Trémouille et Daniel Buffière étaient assassinés lors d'une inspection de routine de la Direction Départementale de l'Agriculture de la Dordogne (DDA), dans une exploitation agricole à Saussignac.

Ce drame avait ému toute la communauté de travail de notre ministère et des mesures fortes avaient été annoncées. Malheureusement, aujourd'hui le contexte de crise sociale dans le monde agricole nous fait craindre une tragédie similaire. **Les organisations syndicales attirent votre attention** sur la situation alarmante des agent-es qui font face à une grande détresse.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) semble se contenter de "gérer la misère", en déployant des personnels contractuels sans apporter de solution aux problèmes rencontrés. De plus, les outils informatiques, censés simplifier le travail des agents, ne font que compliquer davantage les tâches.

En 2023, la situation s'est considérablement détériorée avec le déploiement de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), et la crise sociale - qui sévit dans le monde agricole depuis le début de 2024 - n'a fait qu'aggraver la situation. Les récentes annonces du gouvernement, visant à régler les aides dues aux agriculteurs (PAC, indemnisation pour les dommages causés par les loups, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques [MAEC]...) risquent d'être impossibles à mettre en œuvre en raison des nombreux dysfonctionnements informatiques - signalés à maintes reprises par les équipes, mais jamais résolus. De plus, ces annonces du gouvernement n'ont fait qu'alourdir le travail de ces agent.es avec la mise en place d'aides d'urgence, de GT de simplification, l'organisation de permanences... Face à ce mal-être avéré, nous attendons de notre ministre, non pas de communiquer par voie électronique, mais de rencontrer et accompagner les agent-es concerné-es - à savoir celles et ceux chargé-es des contrôles en exploitation agricole et celles et ceux chargé-es de la gestion des aides PAC -. Ce premier acte serait le préambule de la mise en place d'un plan d'action pour prévenir d'autres drames.

La résolution de ces problèmes par des réponses concrètes à court terme et à long terme est essentielle pour assurer le bien-être des agent-es et pour garantir une réponse efficace à la crise agricole qui sévit actuellement.

A ce titre, **nous nous étonnons de l'absence de réunion du CSA forêt et agriculture depuis le 28 septembre 2023 et de sa formation spécialisée dans de telles circonstances...** Ces instances ne sont pas accessoires et ont leur rôle à jouer pour traiter de ces sujets d'intérêts collectifs et porter la parole des agents. Les organisations demandent la réunion de ces instances dans les plus brefs délais.

Est présenté lors de cette séance, le **Programme National de Prévention (PNP)**. Nous nous satisfaisons que la plupart de nos revendications y aient été intégrées, fruit d'un échange dans un groupe de travail préalable à cette instance, bien préparé et constructif. Ce projet - de l'aveu même de ses auteurs -, se veut ambitieux et inscrit dans une mandature opérationnelle.

Ambitieux ? Bien, mais la réussite des réalisations envisagées passera nécessairement par la **priorisation d'un des objectifs annoncés : celui de la saisine des services de médecine de prévention pour tou.tes les agent.es du MASA**. Non seulement la loi l'exige, mais la fonction publique le rappelle dans son *plan santé au travail 2022-2025*. Notre ministre en d'ailleurs fait la commande ! C'était le 30 août 2023, en réponse à une interpellation d'une intersyndicale. Il a même précisé ses intentions à ses services à ce sujet, en insufflant la dynamique à la secrétaire générale du MASA, présente. À savoir : établir un point exhaustif des zones ou services non couverts par une médecine de prévention et réfléchir sur la possibilité de création d'un service de médecine de prévention propre au MASA. Plus de 7 mois après, où en sommes-nous ? Peu de nouvelles - mis à part l'annonce d'un médecin de prévention en très bonne voie pour le site d'Auzeville -. Or, cela ne peut plus attendre. Afin d'être associé à cet enjeu, **nous vous demandons la mise en place d'un groupe de travail spécifique**.

Ce PNP s'inscrit dans une mandature résolument "opérationnelle". Certes, mais Monsieur le Président, pour que celle-ci le soit, **il est nécessaire d'accompagner l'articulation des instances** - du local au ministériel, en passant par la nouveauté des F3SCT de réseau -, d'une articulation en parallèle de services, bureaux, pôles dénommés "SSCT". En effet, comment mener à bien les objectifs du PNP - et la volonté affirmée par le ministre lors du premier CSA-M de la mandature de prioriser les questions de santé, sécurité et conditions de travail -, si le **BASS** n'a pas de relais dans les *directions métiers* et en régions ? Évoquer le **Bureau d'Action Sanitaire et Social**, c'est d'ailleurs aussi réfléchir à sa **réorganisation en tant que pilote de cette nouvelle articulation** (à savoir distinguer clairement l'*action sociale*, des *questions de santé sécurité et conditions de travail*). En respectant ses ambitions, ce PNP réussira peut-être à améliorer les conditions de travail des agent.es de notre ministère ; nous le souhaitons vivement.

À ce sujet, Monsieur le Président, les résultats du dernier **baromètre social** renforce notre inquiétude. 59% des sondés sont satisfaits de leurs conditions de travail (- 4 points par rapport à la dernière enquête effectuée en 2020), et seulement 41 % sont confiants dans l'avenir en matière de qualité de vie et conditions de travail au sein du MASA (-4 /2020). Nous ne sommes malheureusement pas étonné-es puisque toujours plus sollicité-es par des collègues fatigué-e.s, stressé-e.s, inquiet-es... Or, cette mission que les délégués syndicaux tentent de mener à bien au quotidien dans notre ministère est menacée par un mal intolérable, confirmé par le baromètre social : celui de la **discrimination pour motif syndical**. Un seul exemple suffira à étayer ce fait.

Sur l'exemple cité, la CFDT ne se joint pas à cette déclaration commune, non parce qu'elle ne partage pas l'analyse de fond, mais parce qu'elle est déjà intervenue sur ce point au CNESERAAV du 22 Mars 2024 et qu'elle a été entendue.

La situation à la DIRED de l'institut Agro est depuis des mois - des années même - problématique. Précisons-le : ce sont des problèmes d'ordre relationnel et de mode de management qui perdurent et qui épuisent les agent.es, concrétisés par des signalements (sur le registre SST), des arrêts de travail, des départs de la structure. Ce sont des éléments déjà portés à la connaissance du directeur de la DGER. Mais Monsieur le Président, au-delà de ces éléments suffisamment graves pour être rappelés ici dans cette instance, ce qu'aucune organisation syndicale signataire de cette déclaration ne pourra supporter à nouveau, c'est cette discrimination syndicale flagrante qui s'est produite le 15 mars dernier lors du CA de l'institut Agro. En effet, alors que la représentante de l'intersyndicale locale lisait une déclaration liminaire - explicitant à nouveau tous les faits de souffrance que rencontrent les agent.es de la DIRED -, le président du CA, en colère, l'a interrompu demandant si elle en avait encore pour longtemps. La directrice n'a en outre pas répondu à cette déclaration, prétextant l'avoir fait auparavant. Résultat : des représentant-es de l'intersyndicale découragé-es, qui réfléchissent à démissionner de leurs mandats, voire envisagent l'arrêt de travail.

Monsieur le Président, est-ce ainsi que l'on respecte le vœu du ministre en matière de dialogue social ?

Est-ce dans ce contexte que notre ministère va ouvrir les accords sur la *Qualité de Vie et les Conditions de Travail* ?

Monsieur le Président, sur l'ensemble des points énoncés ci-dessus, nous attendons de votre part, des réponses à la hauteur des enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail, auxquels sont confronté-es les agent.es du MASA.